



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une convention pour soutenir le développement des activités du far° Nyon

Lundi 13 mars 2023 - L'État de Vaud, la Ville de Nyon, la Région de Nyon et la Fondation far° ont reconduit la convention de subventionnement visant à soutenir le développement des activités du far° pour les années 2023 à 2026. Ce renouvellement donne un élan à la nouvelle direction en place depuis février 2022.

Après un bilan positif de la convention quadriennale précédente arrivée à échéance, les partenaires ont convenu d'établir une nouvelle convention de subventionnement couvrant la période 2023-2026. Le montant total des subventions annuelles passera de CHF 500'000 en 2023 à CHF 535'000 en 2026, soit de CHF 170'000 à 180'000 pour l'État de Vaud, et CHF 250'000 à 275'000 pour la Ville de Nyon. Cette dernière apportera également une aide au loyer à la Fondation far°, qui occupe des murs dont la Ville est propriétaire. La part annuelle de la Région de Nyon, d'un montant de CHF 80'000, augmentera quant à elle de CHF 10'000 pour l'année 2024 à l'occasion du jubilé de la manifestation.

Le plan quadriennal vise à assurer un soutien financier à la manifestation et à faciliter la planification à moyen terme de la fondation qui assure la programmation et l'organisation du festival estival d'arts vivants tout comme l'accompagnement et l'accueil d'artistes en résidence tout au long de l'année. La convention met l'accent sur l'augmentation de la participation du public local et régional. Elle intègre également une liste d'objectifs, notamment liés aux questions sociétales contemporaines, telles que diversité, inclusion, rémunération ou développement durable. Il est à noter que ces valeurs sont défendues par le far° depuis de nombreuses années.

Comme les conventions conclues avec Visions du Réel et l'Usine à Gaz, cette convention s'inscrit dans la politique menée par la Ville et la Région de Nyon qui vise à garantir une offre culturelle de qualité, soutenir la création artistique, favoriser l'émergence de nouveaux talents, et rendre la culture accessible à toutes et tous. Pour l'État de Vaud, en plus des éléments précités dont l'accueil d'artistes en résidence, il s'agit d'appuyer durablement des manifestations d'importance suprarégionale ayant fait leurs preuves sur le plan artistique ainsi qu'auprès du public.

Lors de la signature de cette convention, l'État de Vaud était représenté par Mme Nuria Gorrite, conseillère d'État en charge de la culture, la Ville de Nyon par MM. Daniel Rossellat, syndic, et Pierre-François Umiglia, secrétaire municipal, la Région de Nyon par MM. Frédéric Mani, président, et Boris Mury, secrétaire général, et la Fondation far° par Mmes Chloé Besse, présidente, et Anne-Christine Liske, directrice.

Le far° Nyon

Créé en 1984, le far° s'est forgé une identité singulière et marquante dans le paysage culturel romand, national et international. Chaque été, le festival rend compte de l'actualité des arts scéniques contemporains. Exploratoire et audacieux, il réunit autant de découvertes que d'artistes confirmés, en encourageant la recherche et la prise de risques. Il est un laboratoire de terrain, en proposant des rendez-vous culturels tout au long de l'année (ateliers d'écriture, projets participatifs, colloques, workshops, résidences), et un rendez-vous estival à Nyon devenu incontournable pour les amateur·trice·s d'arts vivants.

Contacts presse

- **État de Vaud :**
Nicole Minder, cheffe du Service des affaires culturelles : 021 316 07 40
- **Ville de Nyon :**
Alexandre Démétriadès, municipal de la culture : 079 952 90 02
Monique Dubey, cheffe du Service de la culture : 022 316 41 90
- **Région de Nyon :**
Marco Ferrara, responsable de la communication et du marketing :
022 363 80 96 ou 076 578 82 82